



COMMUNIQUÉ

**De: Goodfellow inc.
Patrick Goodfellow
Président et chef de la direction
Téléphone : 450 635-6511
Télécopieur : 450 635-3730
Courriel : info@goodfellowinc.com**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

GOODFELLOW INC. ANNONCE DES MODIFICATIONS À SES RÈGLEMENTS ET STATUTS

Delson, Québec, le 22 avril 2021 — Goodfellow Inc. (TSX: GDL) (« Goodfellow » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui l'adoption par son conseil d'administration (le « conseil ») de modifications à ses règlements administratifs et ses statuts.

Modifications aux règlements administratifs

Le conseil a adopté des nouveaux règlements administratifs afin de remplacer les règlements administratifs adoptés en 1983. Ceci a été fait entre autres afin de permettre à la Société de tenir des assemblées d'actionnaires virtuelles et aussi de réduire le seuil requis aux fins d'atteindre le quorum aux assemblées d'actionnaires de 51 % des actions ordinaires en circulation présentement à 25 %.

Le conseil a également adopté un règlement relatif aux préavis qui prévoit un cadre comprenant un préavis au conseil pour la nomination d'administrateurs à des assemblées d'actionnaires lors desquelles des administrateurs doivent être élus. Ce cadre est mis en place afin d'assurer un processus ordonné et efficace et de donner à l'ensemble des actionnaires l'opportunité de pouvoir étudier les candidatures proposées et de prendre une décision informée. De façon générale, selon le nouveau règlement relatif aux préavis, les actionnaires désirant nommer un candidat à un poste d'administrateur devront donner un préavis d'au moins 30 jours précédant une assemblée annuelle, ou 15 jours suivant l'annonce d'une assemblée extraordinaire au cours de laquelle des administrateurs sont élus.

Les modifications aux règlements décrites ci-dessus sont entrées en vigueur dès leur adoption par le conseil mais sont assujetties à la confirmation et la ratification des actionnaires à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire, laquelle est prévue pour le 22 juin 2021.

Modification aux statuts

Le conseil a également adopté une modification aux statuts de la Société afin de donner aux administrateurs la faculté de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à la condition toutefois que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle. La modification aux statuts n'entrera en vigueur que si elle est approuvée par les actionnaires à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire.

La description des modifications aux règlements et statuts ci-dessus n'est qu'un sommaire. La version complète de ces modifications sera rendue disponible sous le profil SEDAR de la Société au www.sedar.com une fois approuvée par les actionnaires et sur le site web de la Société au www.goodfellowinc.com, et sera également décrite plus amplement dans la circulaire d'information de la direction pour l'assemblée annuelle et extraordinaire 2021.

Concernant Goodfellow

Goodfellow inc. est un distributeur de bois, de matériaux de construction et de couvre-plancher. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (Symbole : GDL).